

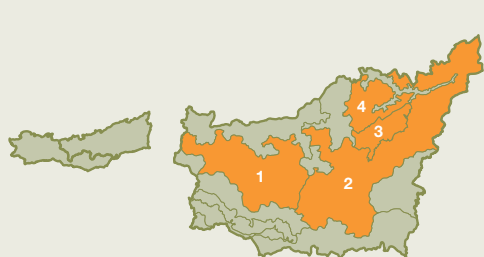


Haut plateau des clairières¹

Haut plateau herbager et entités urbaines²

Haut plateau herbager de Bertogne³

Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville⁴



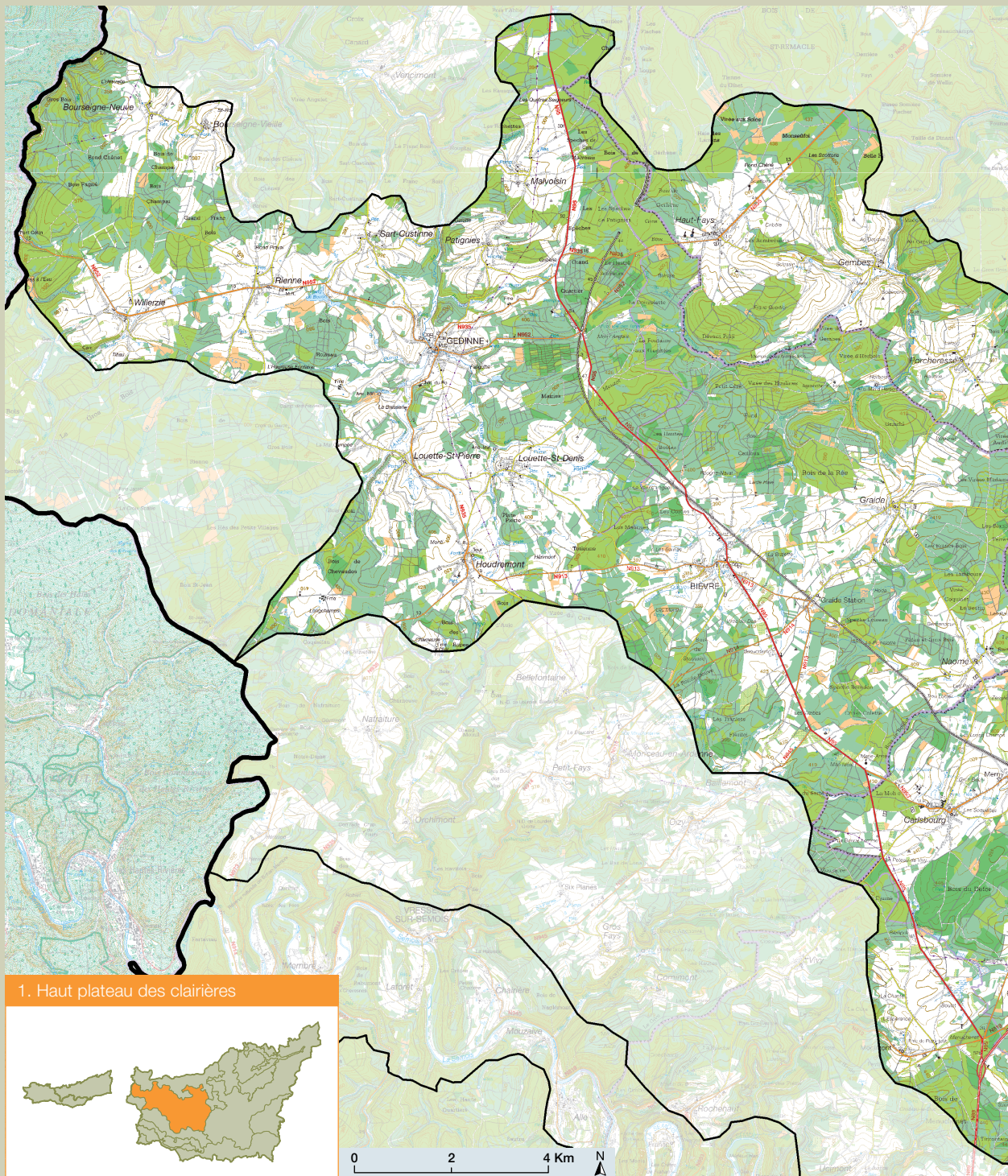
	1	2	3	4
Superficie totale de l'aire^A (ha)^A	46 188	89 566	10 477	15 659
Superficie agricole (ha)	20 185	56 339	8 214	8 420
Terres arables / Prairies (%)	22 / 78	15 / 85	16 / 84	19 / 81
Superficie forestière (ha)	20 828	22 518	1 372	5 710
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	35 / 61 / 4	15 / 83 / 2	20 / 77 / 3	21 / 76 / 3
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 495	3 174	278	453
Autres occupations du sol (ha)	3 680	7 535	613	1 076
Nombre d'habitants^C	24 269	55 472	4 047	6 044

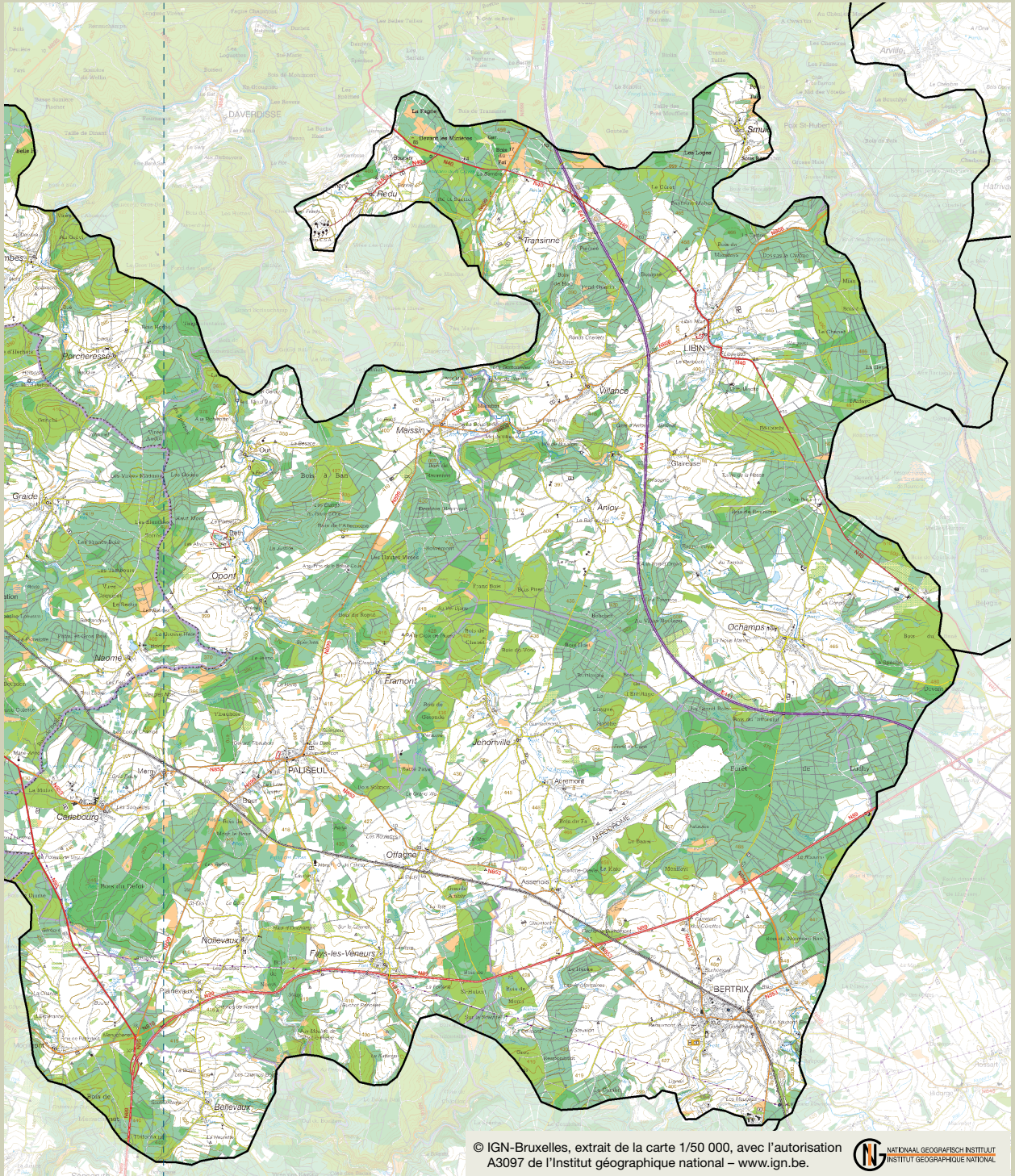
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

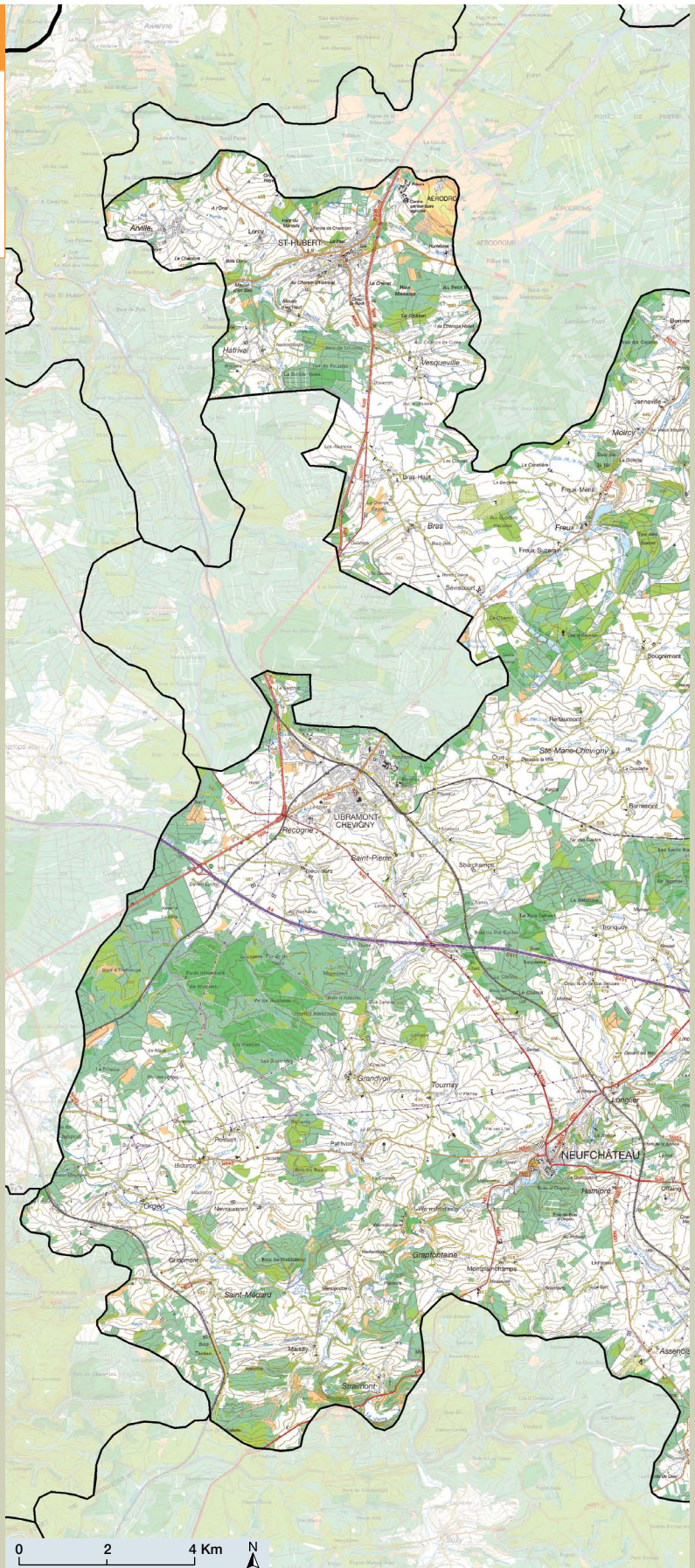
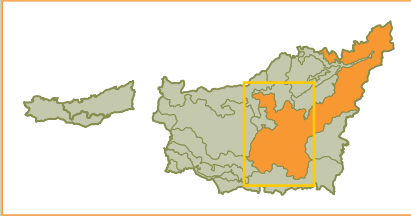
^C D'après les données de l'INS (2009).

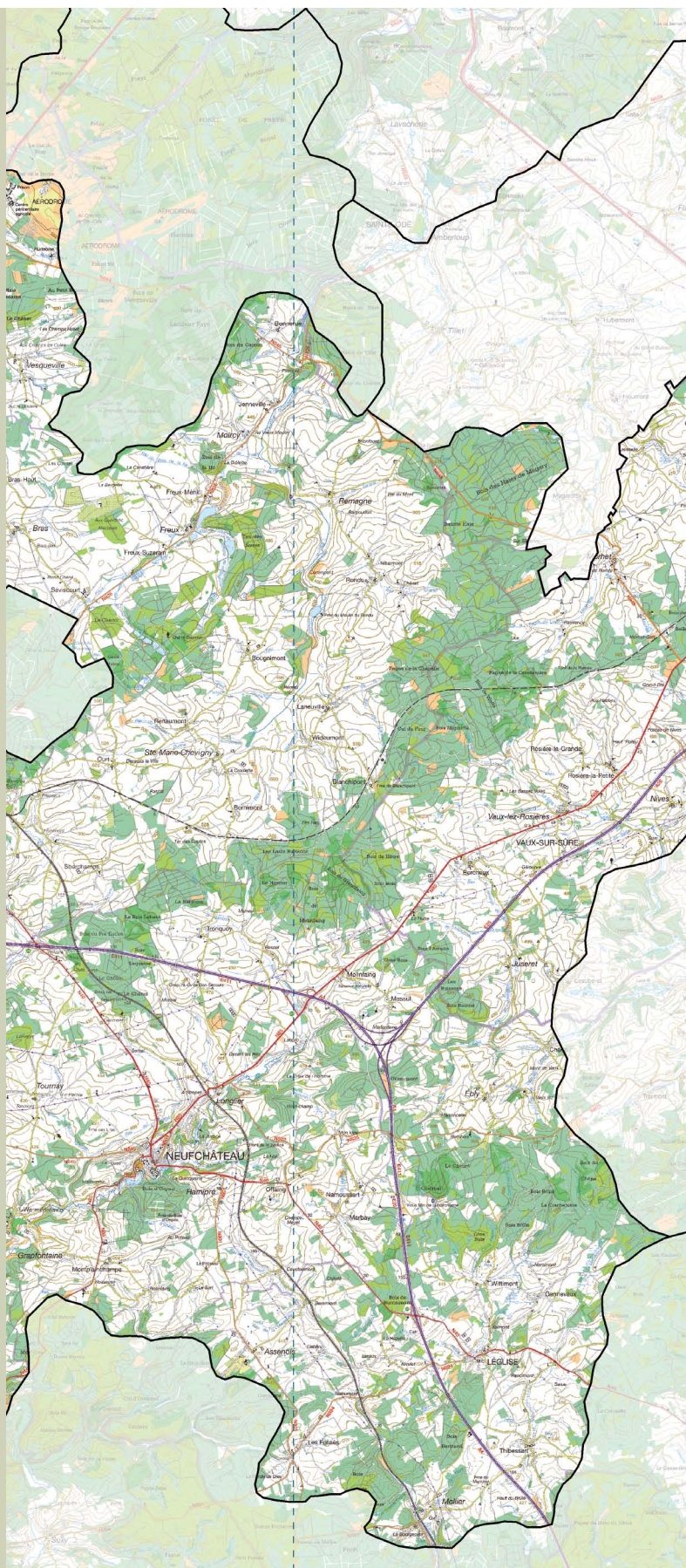
Les aires du Haut plateau agricole et forestier s'étendent sur plus de la moitié de l'ensemble paysager de l'Ardenne centrale. Elles présentent une topographie élevée, mais relativement plane, caractérisée par une succession de vallonements doux. La couverture forestière alterne avec l'espace agricole majoritairement herbager. Dans la partie occidentale, les boisements constituent une composante forte du paysage alors que dans la partie orientale, ce sont les herbages qui prédominent. Les noyaux des villages occupent les têtes ou les versants des vallées. Un maillage de bourgs de tailles variables, présentant une physionomie urbaine, concentre les équipements et les services. Des voiries structurantes (routes à grand gabarit) traversent ces aires, créant parfois des ruptures dans le tissu urbanisé et accueillant d'importantes zones d'activité économique.





2. Haut plateau herbager et entités urbaines (ouest)

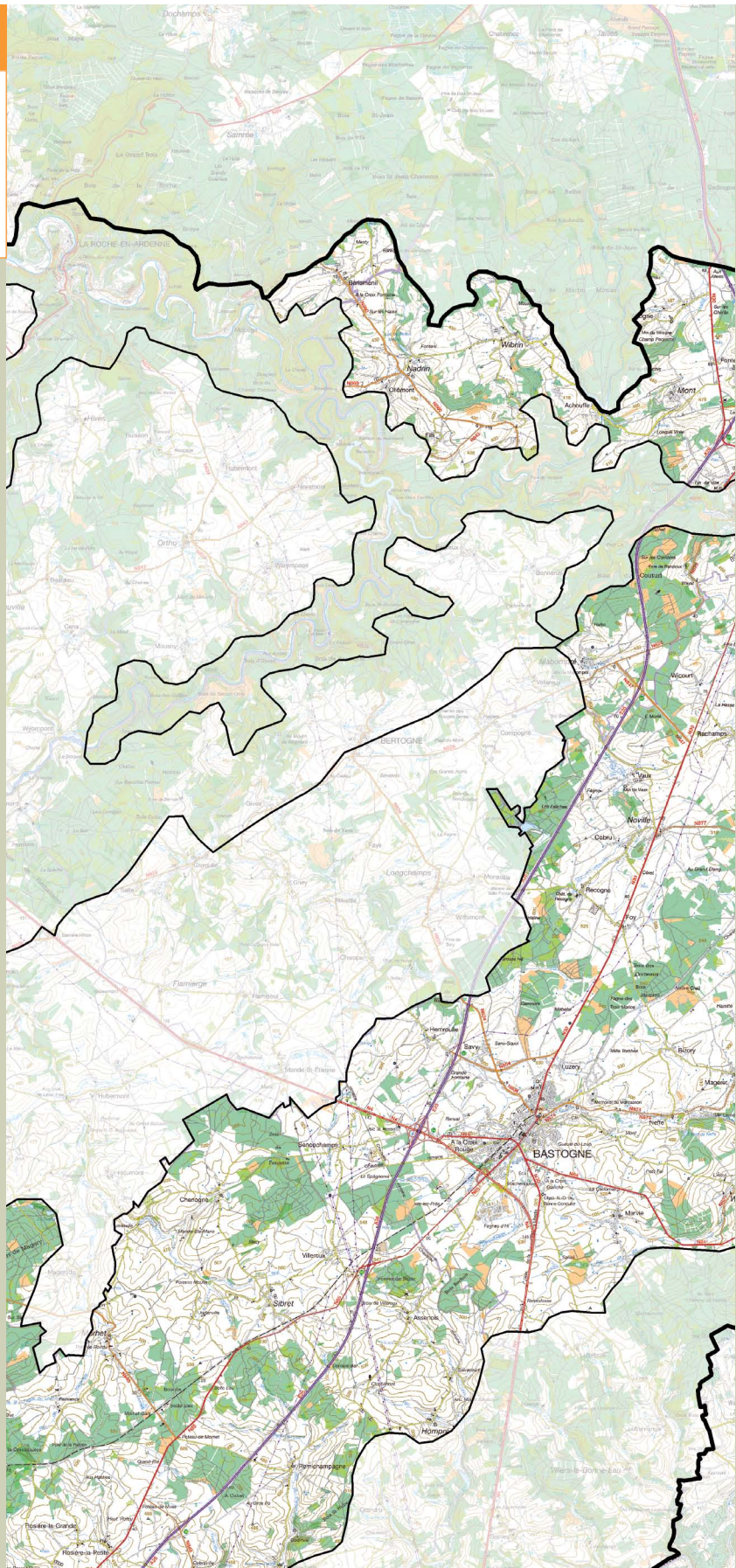
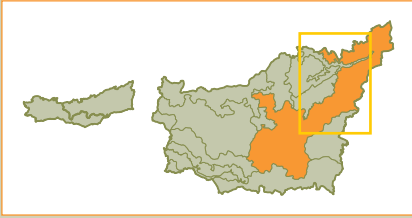


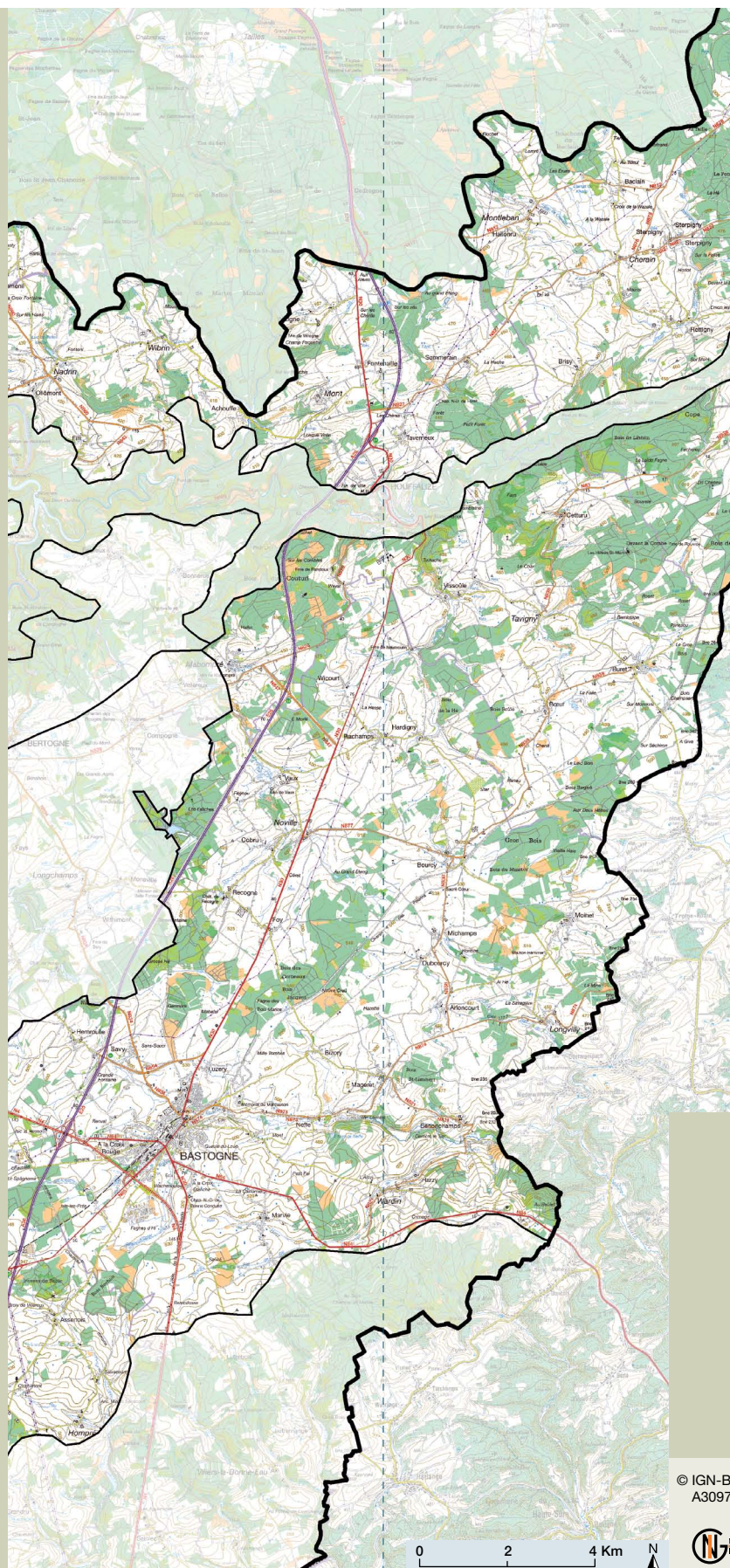


© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



2. Haut plateau herbager et entités urbaines (centre)

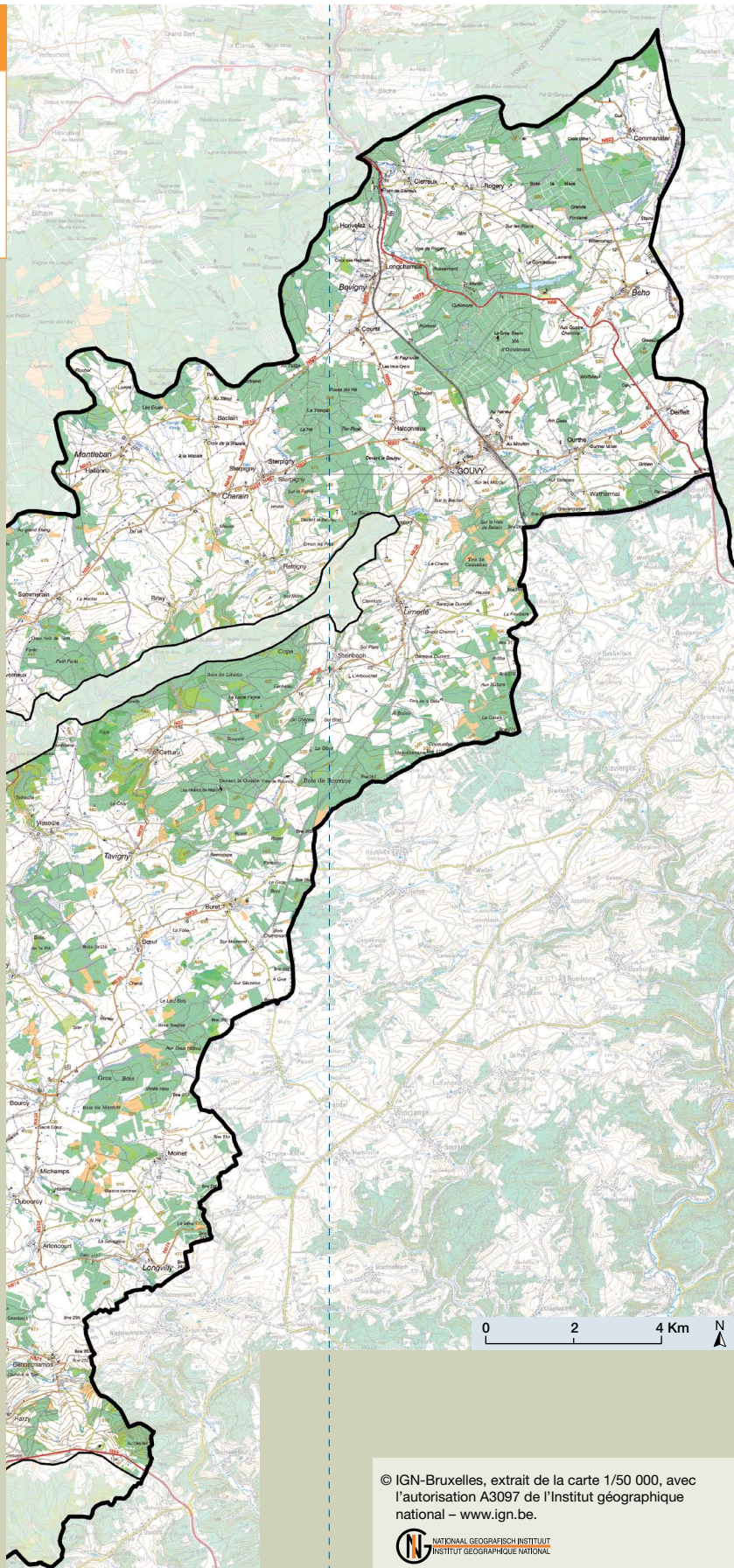
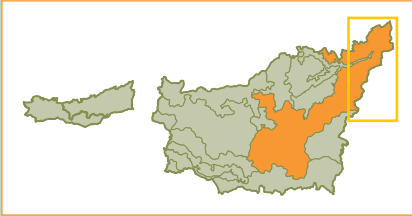




© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.

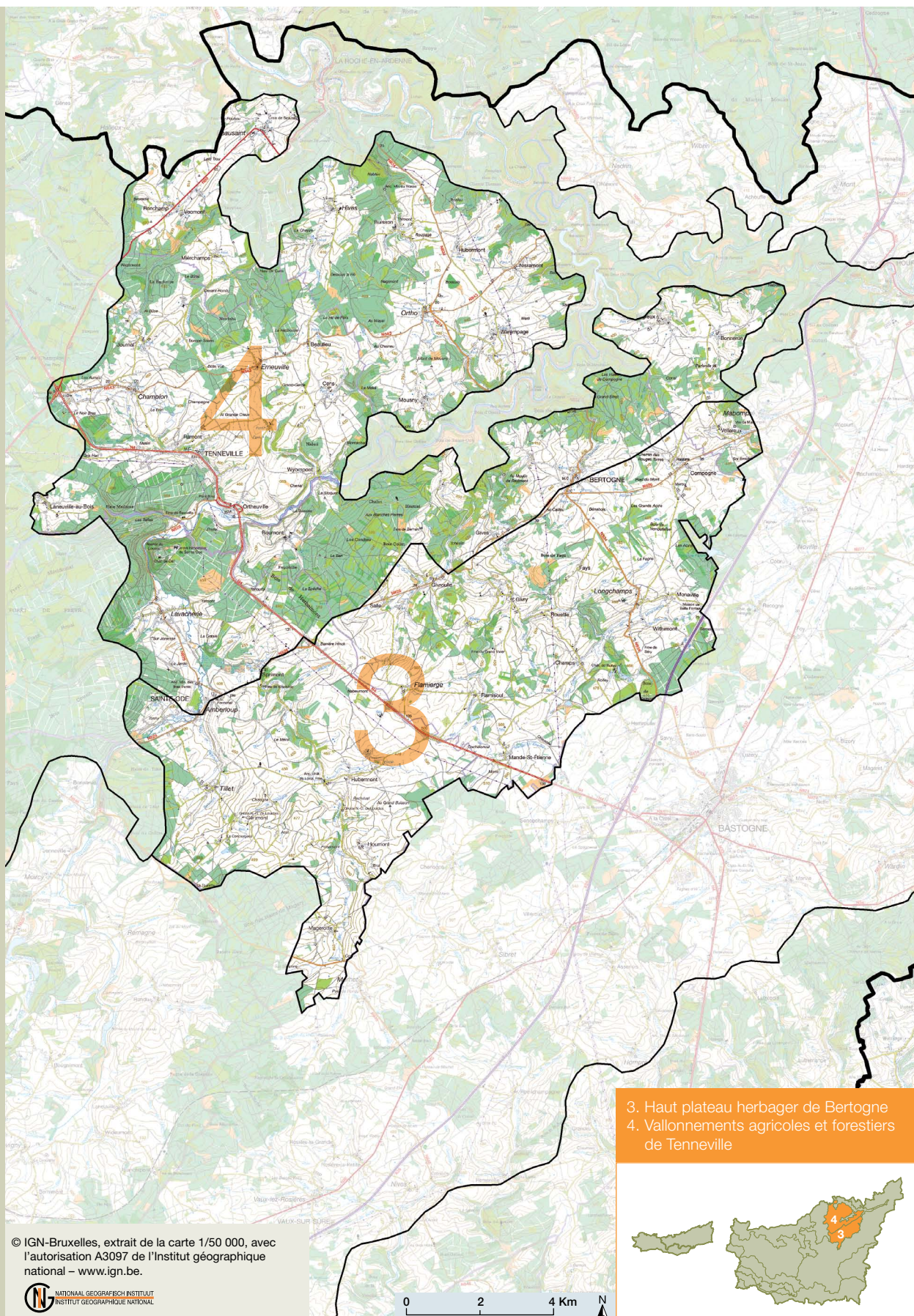


2. Haut plateau herbager et entités urbaines (est)



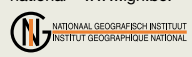
© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





3. Haut plateau herbager de Bertogne
4. Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





Les aires du Haut plateau agricole et forestier présentent un relief calme faiblement ondulé. La **LIGNE DE CRÊTE** méridionale de l'Ardenne, qui sépare les bassins hydrographiques de la Lesse et de l'Ourthe au nord de celui de la Semois au sud, traverse le Haut plateau. Son altitude s'élève progressivement d'ouest en est de 420 à 550 mètres. Quelques sommets atteignent 450 mètres d'altitude au nord-ouest et 500 mètres au nord-est. Ils appartiennent à une ancienne ligne de crête actuellement disséquée, bordant la retombée septentrionale de l'Ardenne. Le Haut plateau, soumis à l'érosion des nombreux cours d'eau qui y prennent leur source, présente une succession de **VALLONNEMENTS AMPLES** plus ou moins profonds. Les sommets des interfluves sont peu différenciés les uns des autres par leur altitude et offrent à la vue des horizons plans.

Les **BOISEMENTS** constituent une composante substantielle du paysage. De grands massifs forestiers, partagés entre peuplements de résineux et de feuillus, ferment les étendues agricoles, particulièrement à l'ouest. Ils occupent les sommets des interfluves et les sols les plus pentus. De nombreuses petites plantations d'épicéas sont également dispersées au sein des espaces ouverts.

Les terres agricoles, plus présentes à l'est, sont dominées par les **HERBAGES**. Sur les versants à faible pente, les parcelles sont traditionnellement disposées en lanières, épousant les courbes de niveau. Sur les sols aplanis, les parcelles sont plus vastes. Des cultures de sapins de Noël occupent çà et là d'anciennes parcelles agricoles. Ponctuellement, dans l'est, un maillage vert (haies, arbres isolés...) accompagne les surfaces cultivées.

Les noyaux des **VILLAGES** sont localisés en tête de vallée des cours d'eaux secondaires ou sur les versants à l'abri des vents froids et à proximité des points d'eau. L'habitat est groupé en villages et hameaux relativement lâches. Certaines localités ont la forme de village-rue.

Parfois une couronne arborée à base de feuillus entoure le village. Le bâti traditionnel est constitué de fermes-blocs implantées sans ordre apparent sauf au nord-ouest, où les villages se distinguent par leur habitat jointif. Le schiste et le quartzite, souvent laissés à nu, caractérisent les villages par leurs teintes grise, ocre et brune. Dans la partie orientale du Haut plateau agricole et forestier, l'usage fréquent d'un revêtement de façade – souvent blanc ou, dans une moindre mesure, gris ou de couleur claire – révèle l'influence germanique. Les nouvelles constructions, en désaccord partiel avec le contexte villageois, étendent considérablement les superficies bâties le long des voiries d'accès. Les silos et hangars agricoles qui accompagnent les fermes peuvent avoir un impact visuel important.

A côté de ces villages, plusieurs **BOURGS ET PETITES VILLES** présentent une typologie urbaine du fait de la forte densité du bâti et de la concentration des équipements commerciaux et de services. Certains de ces bourgs ont connu un important développement, lié à leur desserte par chemin de fer (Paliseul, Bertrix et Gouvy). Ce semis de petites villes – Libramont, Neufchâteau, Bastogne et Saint-Hubert – est plus développé dans la partie orientale du Haut plateau agricole et forestier. A proximité des centres urbains, de nombreux équipements et diverses activités commerciales et économiques imprègnent le paysage.

Certaines infrastructures apportent un contraste fort avec le paysage rural et villageois environnant. C'est le cas des grandes **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES** (E411, E25, N4, N89) qui traversent le Haut plateau et qui ont permis le développement de zones d'activité économique. Ces dernières sont présentes dans les différentes aires. Le potentiel venteux du Haut plateau est favorable à l'installation de parcs éoliens. Ces parcs sont surtout localisés aux environs de Bastogne où le développement vertical des éoliennes s'affirme dans un paysage à dominance horizontale.

Traits communs



Les aires présentent une succession de vallonnements amples et plus ou moins profonds créés par l'érosion des nombreux cours d'eau qui prennent leur source sur le Haut plateau.
Ci-dessus, la vallée de l'Our crée une importante dépression, offrant depuis les sommets des interfluvés des vues lointaines (Opont, Paliseul, dans le Haut plateau des clairières).
Ci-dessous, depuis la ligne de crête méridionale au niveau du chemin des Pèlerins vers le village de Bourcy (Bastogne, dans le Haut plateau herbager et entités urbaines), la ligne d'horizon apparaît relativement plane et témoigne de l'ancienne pénéplation du massif ardennais. Des éoliennes (à gauche) profitent de l'exposition venteuse de la crête.



Certains cours d'eau influencent davantage le paysage, en creusant plus fortement le relief ou en serpentant à travers les herbages. Ci-contre, la Wiltz dans l'aire du Haut plateau herbager et des entités urbaines.
Ci-dessous, le ruisseau du moulin de Libin à Anloy (Libin) dans l'aire du Haut plateau des clairières.





La couverture végétale offre un dégradé de boisements, d'herbages et de labours. Les forêts s'étendent sur les sommets des interfluvies et les versants pentus. Elles sont plus nombreuses dans l'ouest, au sein de l'aire du Haut plateau des clairières. Les terres agricoles, principalement herbagères, sont plus présentes dans la partie orientale des aires du Haut plateau herbager et entités urbaines, des Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville et du Haut plateau herbager de Bertogne. Il n'est toutefois pas possible de délimiter précisément le passage d'une dominance de la forêt à celle des cultures. Cela se fait de manière progressive. Ci-dessus à Graide (Bièvre), un paysage de boisements situés sur une hauteur en arrière-plan. De petits ensembles d'épicéas sont fréquemment disséminés au sein de la zone agricole. Localement, des éléments végétaux ponctuels (arbre isolé) ou linéaires (haie ou alignement d'arbres) accompagnent les herbages. Ci-dessous à gauche, un mélange de boisements et de cultures (Petitvoir, Neufchâteau) ; à droite, un paysage herbager (Haut plateau herbager et entités urbaines).



Les cultures de sapins de Noël prennent de plus en plus la place des cultures traditionnelles ou des herbages. Localement ce phénomène est très visible au sein du paysage par la superficie que ces cultures occupent et par leur aspect géométrique (ci-contre à Mon Idée, Neufchâteau).

Certains éléments présents dans le paysage renseignent sur le type d'agriculture pratiquée. Les silos verticaux dont la silhouette est très prégnante dans le paysage (ci-dessous à droite), les abris à bétail et les mangeoires (flèche) éparpillés dans les prés (ci-dessous à gauche et au centre) révèlent la pratique de l'élevage bovin. Suite à l'évolution de la réglementation et des pratiques agricoles, ils risquent de disparaître du paysage.



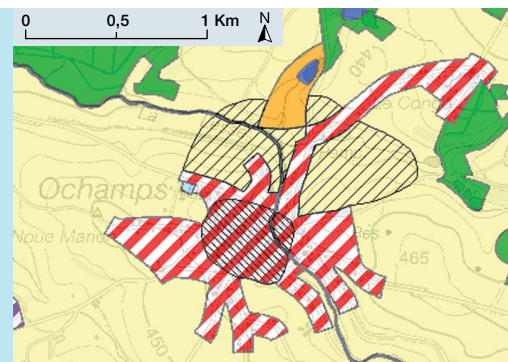
Les noyaux villageois sont implantés en tête d'une vallée secondaire ou sur un versant doux. Cette localisation répond aux besoins d'approvisionnement en eau et de protection contre les rudes conditions climatiques, plus particulièrement du vent. Le village de Gembes (Daverdisse) est situé dans le creux d'une vallée secondaire (flèche). Sur la gauche, l'urbanisation récente commence à grignoter le versant (cercle). Des villas sont éloignées du site d'implantation originelle du village et du bâti traditionnel. En arrière-plan, les boisements annoncent l'aire de la Bordure forestière septentrionale.



L'habitat pavillonnaire connaît un développement important dans la seconde moitié du 20^e siècle, avec l'amélioration du réseau routier et du niveau de vie.

Ci-dessous, le bâti pavillonnaire s'étire de façon lâche (flèche) le long des routes et chemins villageois à Ochamps (Libin). Il rayonne depuis l'ancien noyau villageois, où se concentrent l'église et des fermes-blocs massives (cercle), et remplit petit à petit les zones d'habitat à caractère rural du Plan de secteur (hachuré rouge et blanc, ci-contre).

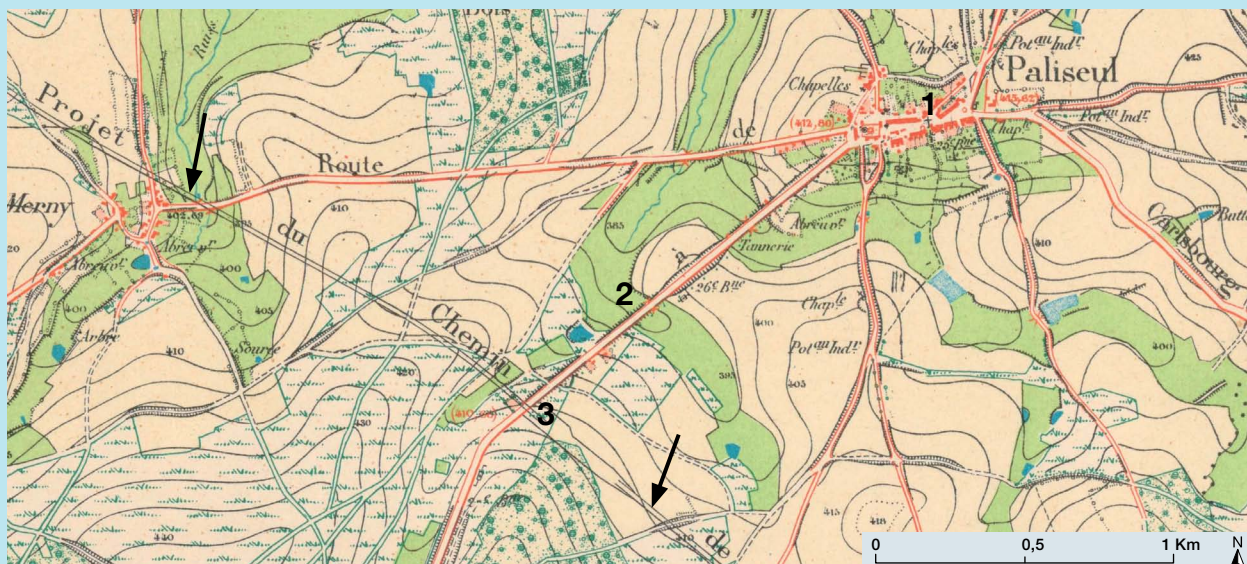
Source : Plan de secteur - SPW-DGO4



De nombreuses maisons récentes reproduisent certaines caractéristiques des fermes-blocs ardennaises : volumétrie, pente du toit, croupettes... Un revêtement lisse et uniforme tend à s'imposer – tant dans les nouvelles constructions que dans la rénovation des bâtiments anciens – au détriment de la pierre et de ses teintes gris-brun-ocre. Dans certains villages, ce type de revêtement devient même majoritaire. Souvent utilisée, la brique contraste également avec la maçonnerie traditionnelle en pierre (ci-contre à Lamouline, Libramont-Chevigny).



Plusieurs localités ont connu un important développement depuis la fin du 19^e siècle. Certaines d'entre elles, comme Paliseul, Bertrix, Libramont ou Gouvy, se sont développées avec l'arrivée du chemin de fer. Elles présentent un bâti étiré de façon plus ou moins dense le long des axes les reliant à la gare.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, dépôt de la guerre (1881), coll. SRBG.

Sur la carte de 1881, le tracé de la ligne ferroviaire qui relie Dinant à Bertrix n'apparaît qu'à l'état de projet (flèches). Le bourg de Paliseul est bien visible (1). Avec l'arrivée du chemin de fer, des bâtiments sont érigés progressivement le long de la rue de la Station (2) jusqu'au site de la gare (3) et forment un continuum bâti toujours présent aujourd'hui (ci-dessous à gauche).



En 2006, le centre de Paliseul (ci-dessus à droite) a fait l'objet d'une requalification de son espace public dans le cadre du Programme communal de développement rural* (PCDR).

Ci-contre, une vue depuis l'axe de la voirie : l'urbanisation est continue entre la gare (3) et le centre du village, matérialisé par le clocher de l'église (flèche).

La densité et l'architecture du bâti, la concentration de commerces et d'établissements de service ou encore l'aménagement de l'espace public donnent aux centres un aspect urbain. Une certaine densification peut aussi s'observer ponctuellement par la construction d'immeubles collectifs ou de petits ensembles de maisons mitoyennes.



A gauche, Bertrix présente une physionomie très urbaine tant par les fonctions qui s'y concentrent (commerces, administration communale, transports en commun...) que par le bâti ou encore l'encombrement de l'espace public par le stationnement. A droite, Gouvy est un autre exemple de petit bourg au bâti à caractère urbain.



Ces dernières années, le centre de Libin s'est densifié. A gauche, un nouveau petit quartier de logements sociaux comprend plusieurs blocs de maisons. Le bois y est utilisé comme matériau de parement. A droite, un projet plus modeste rassemble quelques maisons mitoyennes recouvertes d'un épais enduit gris.



Le village de Villance (Libin) est plus rural. Sa place a été aménagée dans le cadre du Programme communal de développement rural : des aires de jeux et de rencontre, accompagnées de mobilier urbain et/ou touristique, y ont été installées.



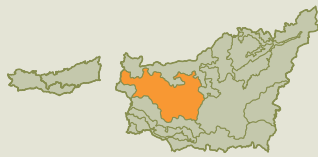
Plusieurs routes à grand gabarit – les autoroutes E411 et E25 et les routes rapides N4 et N89 – traversent les aires. Les alignements de poteaux d'éclairage et les ouvrages d'art soulignent la présence de l'autoroute au sein du paysage (ci-dessus à gauche, la E411 à Glairouse, Libin ; juste en dessous, la E25 à Recogne, Bastogne). Les voies rapides dévoilent leur double ruban bien visible depuis un pont en surplomb (ci-dessus à droite, la N89 à Fays-les-Veneurs, Paliseul).



Les routes rapides coupent certains villages, affectant fortement la qualité du cadre de vie (ci-contre, la N4 à Tenneville).

Le développement d'activités économiques et commerciales est favorisé par la proximité d'axes routiers importants (ci-dessous, à Recogne, Libramont-Chevigny).





Haut plateau des clairières



Les vallonnements amples sont soulignés par la végétation. A Villance (Libin), des résidences secondaires de type chalet sont implantées sur un versant tandis que le village se situe en contrebas (la flèche pointe l'église).

Les massifs forestiers, composés en grande partie de peuplements de résineux, offrent des paysages qui varient lentement au rythme de la croissance des arbres ou brutalement à l'occasion de coupes à blanc.



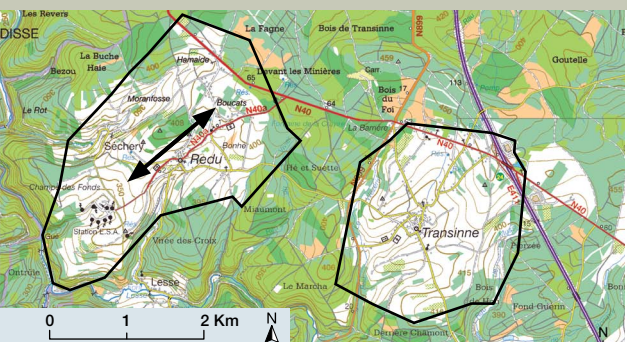
Ci-dessus, une parcelle plantée de jeunes résineux crée une ouverture visuelle provisoire sur la vallée (flèche) du Ri de Chène (Maissin, Paliseul).

Ci-contre, une coupe à blanc sur un sommet d'interfluve ouvre des vues lointaines. L'ensoleillement favorise la colonisation du sol par la digitale pourpre (Gedinne).



Haut plateau agricole et forestier

Les villages de l'aire sont implantés au centre de clairières agricoles (à gauche, Redu et Transinne, Libin) et étirés le long des routes qui les desservent (flèche). Les noyaux villageois sont lâches et présentent un bâti traditionnel composé de fermes-blocs massives, implantées sans ordonnance apparente (à droite, Blanche-Oreille, Bertrix).



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Certains villages du nord-ouest sont caractérisés par leurs alignements de maisons et petites fermes mitoyennes en retrait de la voirie. Ci-contre, le village de Willerzie (Gedinne) a été reconstruit suite à son incendie durant la Première Guerre mondiale.

Dans le nord de l'aire des bâtisses à colombage allient la brique et les pans de bois mais toujours sur le modèle de la ferme-bloc (ci-dessous à gauche, à Transinne, Libin).

Quelques quartiers isolés se sont constitués autour des gares excentrées (ci-dessous à droite, Gedinne-station).



Le parc éolien de Bièvre – actuellement le seul parc de l'aire – est implanté sur une crête d'interfluve (à gauche). Les hauts mâts et les pales des éoliennes s'imposent dans les paysages environnants, notamment en arrière-plan des vues depuis le village de Graide (Bièvre, à droite).



Traces de l'ancienne activité industrielle de la région, quelques forges se découvrent çà et là, en aval d'étangs parsemant le fond des vallées. Les bâtiments sont souvent profondément modifiés.

Le moulin de Boiron à Rienne (Gedinne) a été transformé en hébergement touristique de luxe (ci-contre).

Des processus d'intégration paysagère et de recherche architecturale pour les bâtiments industriels ont été initiés lors de la réalisation des parcs d'activité économique les plus récents. A Libin (ci-contre et ci-dessous), les matériaux et les teintes utilisés sont en accord avec le paysage agricole et forestier environnant.

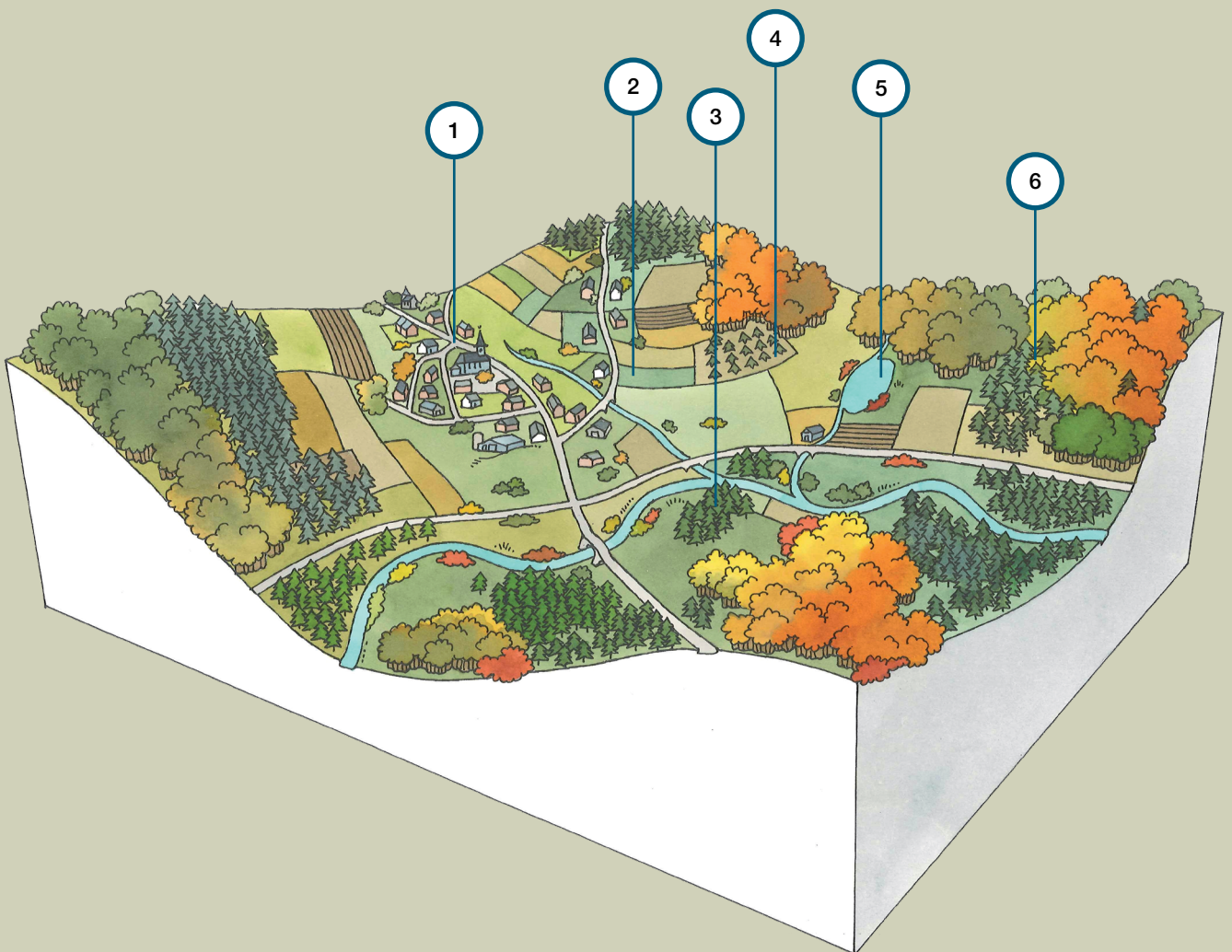


La maquette de la navette spatiale (cercle) qui borde l'autoroute E411 à Transinne (Libin) annonce l'EuroSpace Center (à gauche). Ce complexe éducatif, créé dans les années 1990, entend promouvoir les sciences liées à l'astronomie et à l'espace. Un bâtiment aux lignes horizontales futuristes – intégrant des panneaux solaires – a été construit avec la perspective de profiter de l'effet vitrine offert par la proximité de l'autoroute. Il accueille un incubateur d'entreprises, qui est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises spécialisées dans les applications spatiales.

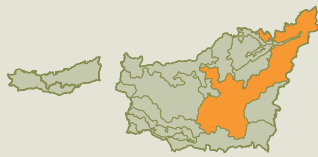
L'Agence Spatiale Européenne, implantée depuis 1968 à Redu (Libin), a installé sur le plateau une vingtaine de grandes paraboles blanches pointées sur des satellites (à droite).

Haut plateau des clairières

1. Village implanté en tête de vallée.
2. Herbage sur une parcelle en lanière.
3. Parcelle d'épicéas au sein des terres agricoles.
4. Culture de sapins de Noël.
5. Etang d'une ancienne forge.
6. Grand massif boisé de feuillus et de résineux.



Dessin : Dina Kathelyn.



Haut plateau herbager et entités urbaines



De grandes surfaces herbagères et de cultures occupent majoritairement les vallonnements amples du Haut plateau herbager. Les boisements soulignent les horizons. De gauche à droite, le paysage tel qu'il apparaît en automne (Benonchamps, Bastogne) et au printemps (Harzy, Bastogne).



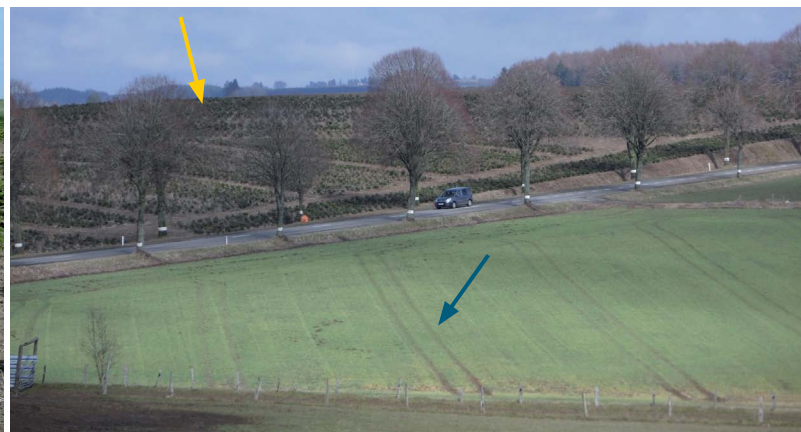
La présence de haies ou d'arbres alignés évoquant parfois une ambiance bocagère est une des caractéristiques du nord-est du Haut plateau herbager, comme à Montleban, Cherain (Gouvvy) et Rachamps (Bastogne). Ci-dessus, vue entre Cherain et Montleban.



Au sein des herbages et sur les points hauts, des arbres sont isolés dans le paysage (à gauche, à Bourcy, Bastogne). Les prairies humides occupent le fond des petites vallées (à droite, à Mageret, Bastogne). La zone humide, non parcourue par le bétail et couverte de hautes herbes jaunes et rousses, présente un aspect « desséché ».



Haut plateau agricole et forestier



Les types de culture et les pratiques culturales habillent les campagnes de tracés géométriques, qu'il s'agisse des parcelles de sapins de Noël (ci-dessus à gauche et flèche jaune ci-dessus à droite) ou des ornières des tracteurs dans les champs (flèche bleue ci-dessus à droite) (Petitvoir, Neufchâteau). C'est aussi le cas des lignes de maïs (ci-dessous à gauche, à Wardin, Bastogne) ou des ballots espacés régulièrement sur les champs ou mis en tas lorsqu'ils sont enrubannés (ci-dessous à droite, à la limite de la Bordure forestière méridionale).



Le potentiel venteux de l'aire du Haut plateau herbager et des entités urbaines est important. Les parcs éoliens se concentrent autour de Bastogne et sont installés sur les lignes de crête. Les éoliennes sont visibles de loin dans le paysage à dominance horizontale (ci-contre, vue depuis le Mardasson à Bastogne et ci-dessous à droite depuis le village de Cherain, Gouvy). Les éoliennes ressortent tout particulièrement lorsque des boisements sont implantés à proximité (ci-dessous à gauche, une vue prise le long de la N874).

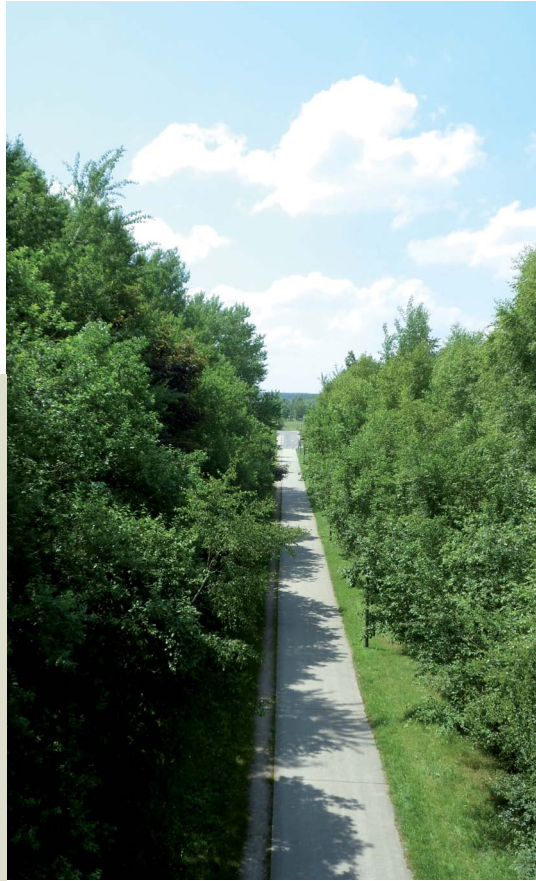


Au 19^e siècle, le creusement d'un canal permettant la jonction de la Meuse à la Moselle par l'Ourthe et la Sûre a été entamé aux environs de Tavigny et Bernistap (Houffalize). Il n'a jamais été terminé ni mis en service. Aujourd'hui, il reste les vestiges d'un tunnel (1) et une portion de canal abandonné (2 et 3), longé par un sentier faisant le bonheur des randonneurs et des castors (jeune arbuste « abattu » par un castor – cercle jaune).



Un abondant petit patrimoine (calvaire, abreuvoir, lavoir, puits...) est présent au milieu des herbages ou au sein des villages, soigneusement mis en valeur ou quelque peu abandonné. Il est souvent inclus dans les itinéraires balisés pour les promeneurs.

Ci-dessus à gauche, un calvaire implanté en bordure du hameau de Benonchamps (Bastogne) ; ci-dessous à gauche, un autre au coeur du village de Cherain (Gouvy). Ci-dessus au centre, un abreuvoir est toujours fonctionnel à Petitvoir (Neufchâteau).



Les anciennes voies ferrées, réaménagées en RAVeL (voie lente, ci-dessus à droite, à Bastogne), permettent à un public familial de se balader sans souffrir du relief tandis que les plus sportifs peuvent se confronter au parcours de Liège – Bastogne – Liège (ci-dessous à droite).



Si, à l'échelle de l'aire, les zones d'activité économique et commerciale occupent des surfaces négligeables, leur impact paysager n'est pour autant pas insignifiant. Il dépend de leur localisation et/ou de leur superficie.



Les zones d'activité commerciale avec leurs enseignes imposantes et colorées de faible qualité paysagère dévalorisent de nombreuses entrées de ville (ci-dessus à gauche, Bastogne). Le vaste champ de foire de Libramont inoccupé en hiver présente un aspect désertique (ci-dessus à droite).

De tout temps, les zones frontalières ont concentré l'activité commerciale. Ce phénomène est toujours d'actualité. Ci-dessous à gauche, le centre commercial « Knauf Shopping Center » est situé du côté grand-ducal. A droite, le parc d'activité économique mixte (artisanat et commerces) « Porte des deux Luxembourg » est isolé au milieu de la campagne belge (Gouvy).



Les zones d'activité économique récentes situées à proximité des autoroutes profitent d'un accès aisé mais aussi d'un effet vitrine. Sans une recherche de qualité lors de la construction des bâtiments, le résultat en termes paysagers peut être malheureux. Ci-dessus, la nouvelle zone d'activité économique Les Cheras en construction (Houffalize). A gauche, une vue de la zone en direction de l'autoroute E25 et à droite, une photo prise depuis l'intérieur de la zone. L'organisation en paliers (1 et 2) permet l'étagement des constructions sur le relief.

Les silhouettes urbaines sont habituellement reconnaissables sur les vues lointaines grâce à l'émergence de bâtiments anciens (bâtiment religieux, politique ou judiciaire) qui agissent comme des repères. C'est particulièrement le cas quand les noyaux bâtis sont établis sur des hauteurs ou sont visibles depuis des points hauts naturels ou artificiels. Dans les vues plus courtes, ces repères ressortent fréquemment aussi. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, divers éléments sont parfois venus entraver la vue et brouiller l'identité visuelle attachée aux villes : construction d'immeubles massifs, hors gabarit, souvent dédiés à la fonction publique, ou d'infrastructures touristiques, édification de réseaux aériens multiples de distribution d'énergie.



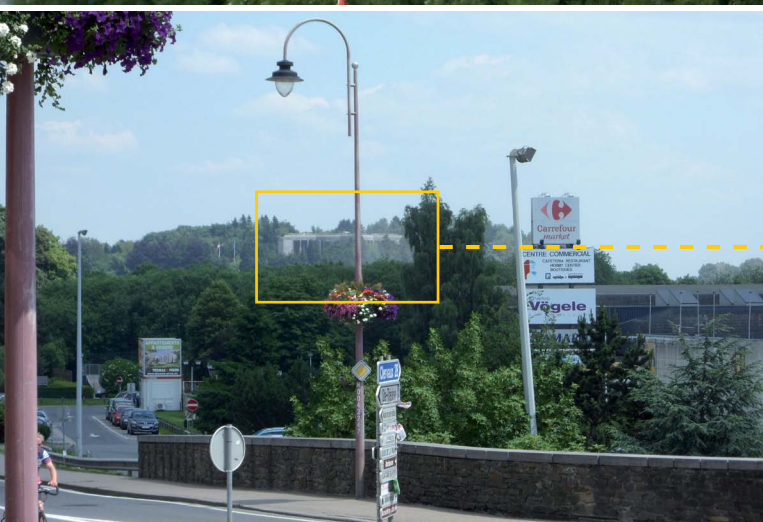
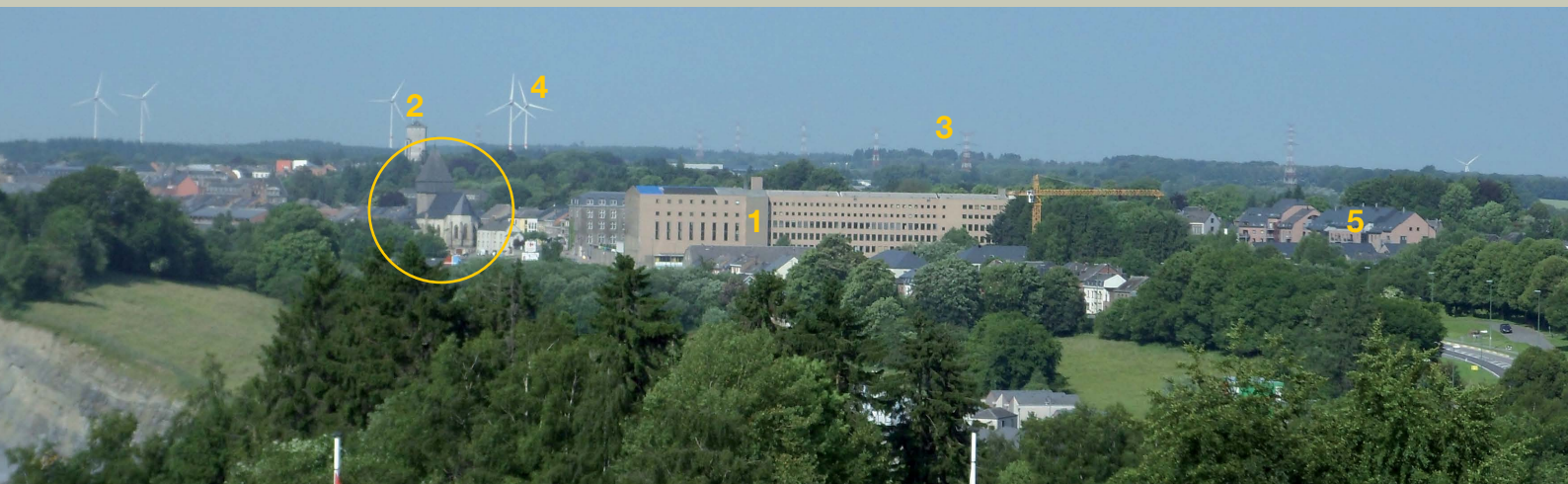
Installée sur un point haut, l'église Saint-Michel de Neufchâteau permet d'identifier la ville sur les vues lointaines (cercles jaune) ou depuis l'intérieur de la ville. Un bâtiment scolaire (l'Institut Saint-Michel) au gabarit impressionnant (1) s'impose dans le paysage urbain.

Au pied de la ville, le site du lac de Neufchâteau concentre des infrastructures de loisir et de tourisme. Un nouvel hôtel (2) a été implanté sur le sommet de la crête pour bénéficier de vues dégagées mais est aussi de ce fait particulièrement visible.

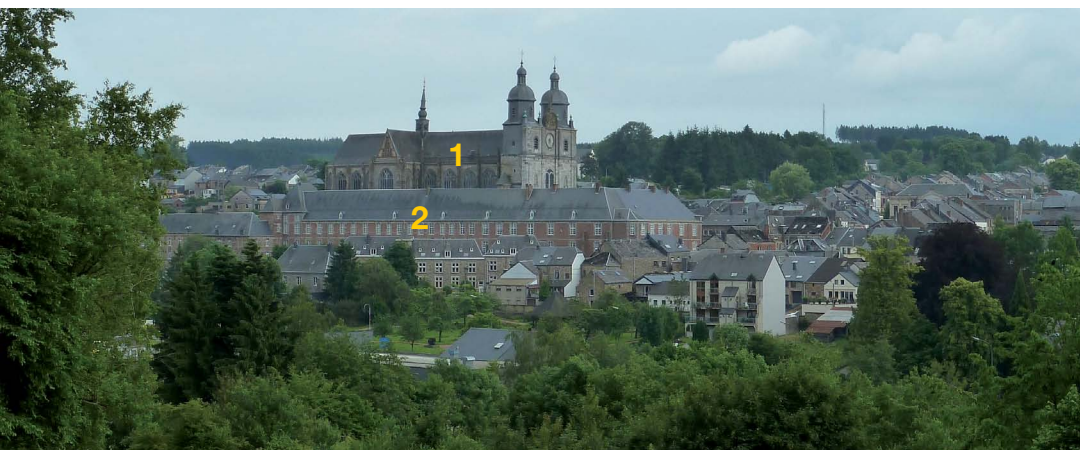
Au contraire, c'est l'intégration au paysage qui a été choisie pour le nouveau centre d'hébergement de l'Adeps – en construction (flèche), une fois construit (encadré) – enterrement partiel du bâtiment, gabarit à toiture plate pour préserver les vues et teinte en harmonie avec l'arrière-plan.



Depuis le sommet du mémorial du Mardasson, la vue sur la ville de Bastogne est dominée par l'Institut Notre-Dame Séminaire, établissement scolaire dont le bâtiment présente des extensions verticales et horizontales importantes (1). On aperçoit à peine l'église Saint-Pierre (cercle). En arrière-plan, des infrastructures cernent la ville : un château d'eau en matériaux du pays (2), des pylônes électriques reconnaissables à leur treillis blanc et rouge (3) et des éoliennes (4). L'étalement de la ville est visible sur la droite de la photo (5).



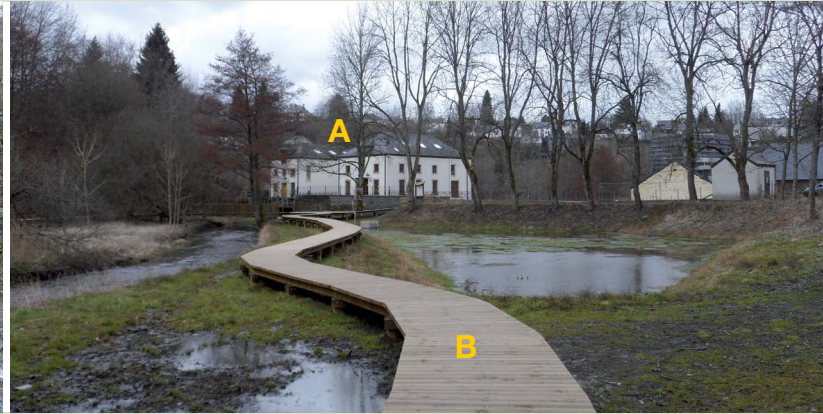
Le Mardasson est lui aussi installé sur un site élevé au nord-est de Bastogne. Il est perceptible depuis la porte d'entrée de la ville (N859) mais le mobilier urbain, les enseignes de commerces et la végétation le masquent partiellement.



A gauche, la basilique des Saints-Pierre-et-Paul (1) et les bâtiments abbatiaux (2) caractérisent la silhouette de Saint-Hubert. Depuis l'intérieur de la ville, des perspectives s'ouvrent sur la basilique (à droite).



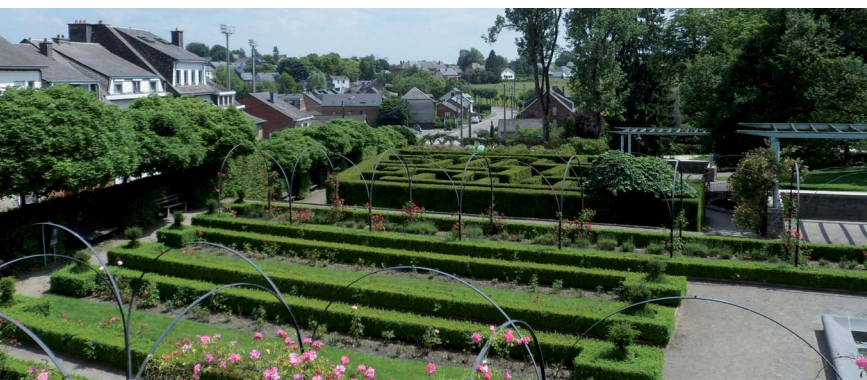
La fonction touristique est bien visible dans les centres urbains : hébergements et restaurants, patrimoine bâti ou naturel à visiter, musées, points d'information touristique...



Au pied de la ville de Neufchâteau, un camping faisant partie de la zone de loisir du lac (ci-dessus à gauche) est installé en bordure de cours d'eau. Il est masqué la majeure partie de l'année par la végétation. Un peu plus loin, le moulin Klepper a été restauré (A) et accueille la maison du tourisme du Pays de la forêt d'Anlier. Il est le point de départ de nombreuses promenades. A l'avant-plan, le parcours d'interprétation de la zone humide de l'Etang Bergh (B) combine des aménagements de gestion de l'eau, de protection de l'environnement, éducatifs et de loisir.



Comme l'illustre la multitude de panneaux de signalisation (à gauche), Bastogne est un carrefour routier. La place principale (Place McAuliffe, à droite) accueille la maison du tourisme du Pays de Bastogne, des hôtels et restaurants et du mobilier commémoratif de la Seconde Guerre mondiale.



Le parc Elisabeth, au centre de Bastogne, comprend des aménagements paysagers et culturels et offre une vue sur les quartiers résidentiels.



Des terrasses de cafés et de restaurants sont dressées devant le palais abbatial et la basilique de Saint-Hubert.

Depuis quelques années, le centre des villes fait l'objet de transformations (rénovation des espaces publics et du patrimoine bâti, constructions de logements collectifs) grâce à la combinaison de différentes politiques publiques (rénovation urbaine, revitalisation urbaine, plan de mobilité...). Une architecture contemporaine innovante, par sa forme ou par les matériaux utilisés, y est souvent développée.



1

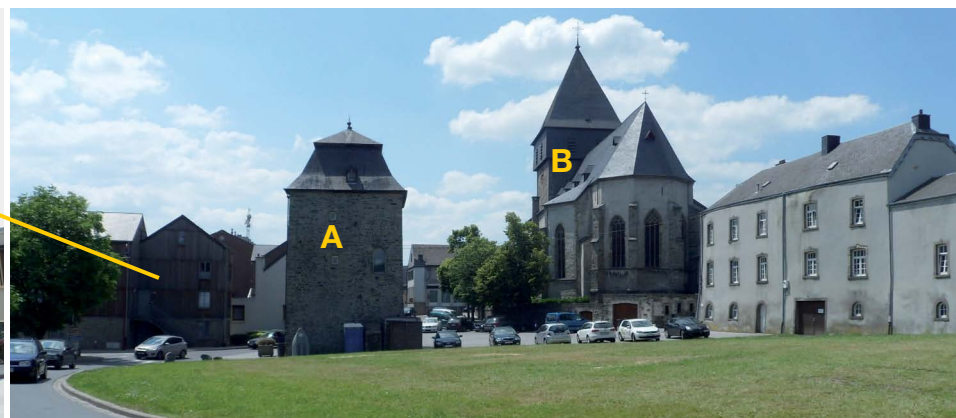


2



3

A Neufchâteau, la place Charles Bergh (1) a été complètement réhabilitée (aménagement de convivialité, de sécurité et de mobilité). Son hôtel de ville vient d'être rénové (flèche). La place du palais de justice (2 et 3) a également été requalifiée. Des bâtiments ont été rénovés (2 – ancienne maison d'arrêt) et d'autres construits récemment (3) par le secteur privé pour y accueillir du logement et des bureaux.



Ci-dessus, à Bastogne, un petit ensemble comprenant quatre maisons locatives et huit logements sociaux intègre en partie des matériaux contemporains (soubassement en pierre et parement de bois) mais dans la même palette chromatique que les bâtiments patrimoniaux localisés à proximité (A, porte de Trèves et B, église Saint-Pierre).

Toujours à Bastogne (ci-contre), en entrée de ville, le bois a aussi été utilisé pour la construction d'une station d'essence et d'un motel (situé à l'arrière).



Libramont est un des rares bourgs de l'Ardenne centrale desservi par une gare sur la ligne ferroviaire Bruxelles – Namur – Luxembourg. La construction d'immeubles à appartements est en plein essor, aux abords de la gare (à gauche, flèche), sur les voiries d'accès en entrée de ville (à droite) ou dans le centre urbain. Les formes et les matériaux varient mais la majorité des immeubles ne dépasse pas le gabarit élevé du bâti du bourg.



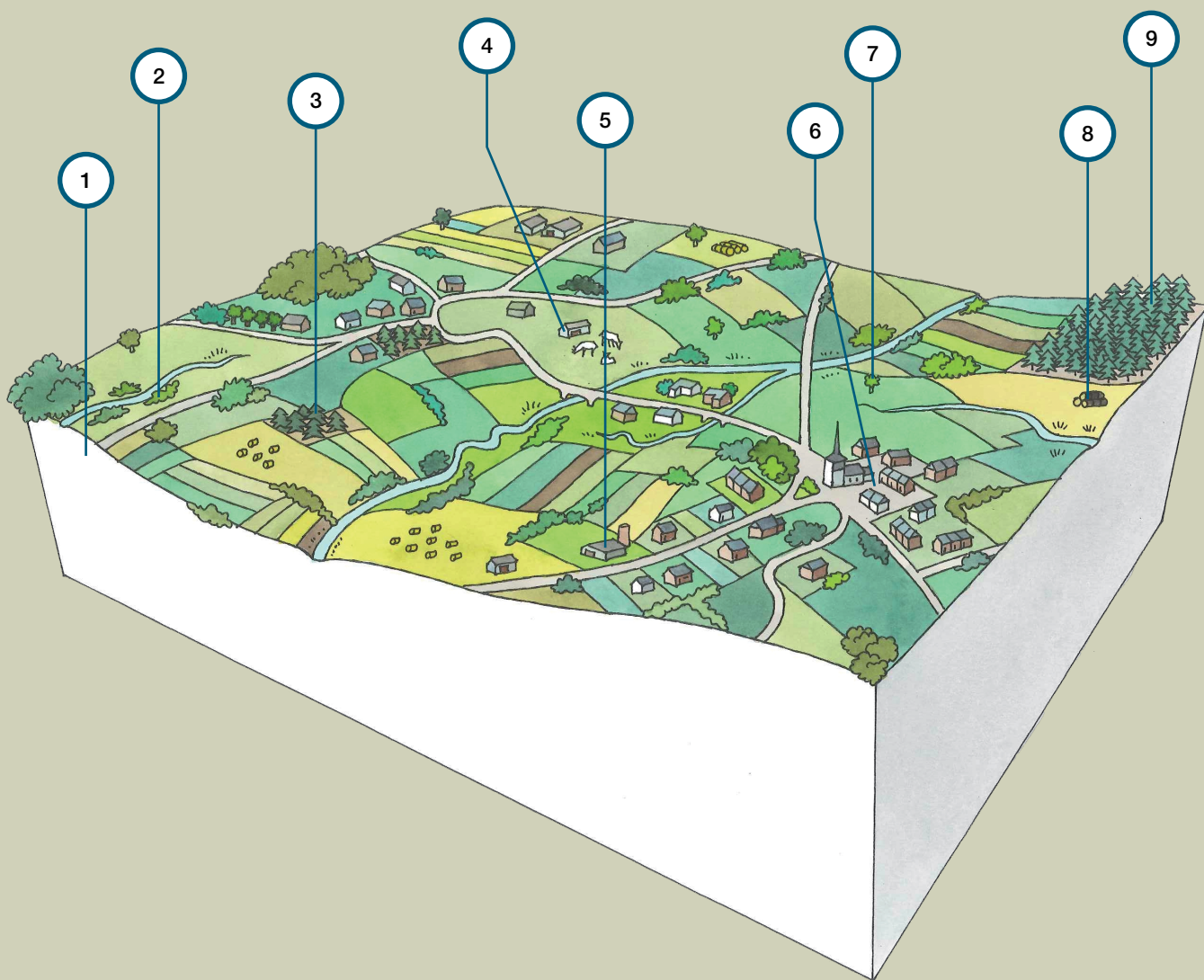
En plus de logements, des bâtiments à usage tertiaire ont été érigés.

Le « Libramont Exhibition & Congress » (1), implanté sur le champ de la foire de Libramont, combine un centre d'affaire et un centre de conférence. La Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge (2), située au centre de Libramont, accueille de nombreux services de soutien aux sociétés (Maison des entreprises). Le Centre de compétences « Forem formation Wallonie bois » est installé dans le parc d'activités de Flohimont (3). La forme de ces bâtiments crée des repères dans le paysage.



Haut plateau herbager et entités urbaines

1. Plateau faiblement ondulé et moyennement entaillé par de nombreux petits cours d'eau.
2. Haie au sein d'une prairie soulignant un cours d'eau.
3. Culture de sapins de Noël.
4. Abri à bétail.
5. Silo vertical et hangar agricole qui accompagnent les fermes.
6. Village localisé sur le versant.
7. Arbre isolé.
8. Ballots ronds de fourrage enrubannés.
9. Parcelle de résineux au sein de l'espace agricole.



Dessin : Dina Kathelyn.



Haut plateau herbager de Bertogne



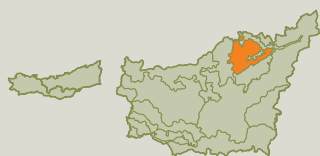
Le relief des environs de Bertogne se définit par un caractère de plateau prononcé. Les grandes étendues planes sont encore accentuées en hiver lorsque la neige recouvre le sol. Seuls les piquets des barrières entourant les parcelles et les petites plantations d'épicéas ressortent (Bertogne).



Les herbages sont la composante principale du paysage rural (entre Compogne et Longchamps, Bertogne).



A gauche, à Longchamps, une ferme-bloc ardennaise à logis dominant (flèche) a été partiellement restaurée. A droite, à Vellereux (Houffalize), à l'avant-plan d'un bâti rural, une borne de la Liberté rappelle que ces contrées ont subi les ravages de la Seconde Guerre mondiale. Ces bornes jalonnent la Voie de la Liberté, itinéraire commémorant la victoire des Alliés et la libération de la France, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg à la fin de la Seconde Guerre mondiale.



Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville



L'aire se caractérise par un relief fait de vallonnements plus marqués que dans les autres aires du Haut plateau agricole et forestier. Les herbages, les cultures (dans une moindre mesure) ou encore les boisements y dominent. A Lavacherie (Sainte-Ode), un paysage rural typique de l'aire présente en arrière-plan le creusement de l'Ourthe occidentale (flèche) qui annonce l'aire des Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure.



Les boisements occupent plutôt les fortes pentes (à gauche), ce qui accentue la perception du relief.

L'Ourthe occidentale serpente au sein d'une large plaine alluviale (à droite).

Ortheuville (Tenneville).



L'aire est parsemée de petits villages et hameaux dont l'implantation et l'architecture traditionnelle sont assez bien préservées. Ci-dessus à gauche, le village de Lavacherie (Sainte-Ode).

La silhouette caractéristique de l'église du village de Tenneville se remarque depuis de nombreux points de vue (ci-dessus à droite, en arrière-plan de la chaudière collective au bois du village).

Des puits sont disséminés au sein des villages. Ils sont installés au sein d'une structure semi-cylindrique en pierres (y compris pour la toiture) et protégés par une porte en bois. A Ronchamps (La Roche-en-Ardenne, ci-contre), le puits est accompagné d'une croix.



Constats et enjeux

- Divers projets qui visent le renouveau des centres des bourgs et des villes ont été mis en œuvre au cours des dernières décennies. Tout en donnant aux entités urbaines une image dynamique, cette politique permet également de leur offrir une plus grande cohérence paysagère.
- Les silhouettes urbaines sont reconnaissables à certains édifices (souvent religieux) qui agissent comme repères. Une réflexion sur l'impact paysager de nouvelles constructions sur ces silhouettes est nécessaire pour ne pas en perturber la lisibilité.
- Les routes à grand gabarit (E25, E411, N4, N89) sont localement mal insérées dans le paysage. La déstructuration du tissu bâti qu'elles engendrent dans la traversée des villages nécessite une amélioration du profil paysager de ces axes routiers.
- L'identité des aires est fortement imprégnée par l'activité agricole. Préserver la qualité paysagère des campagnes demande une meilleure intégration des nouveaux bâtiments d'exploitation implantés isolément au sein des terres agricoles.
- Les grands espaces agricoles des aires du Haut plateau agricole et forestier constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens. Une réflexion sur les possibilités d'implantation de ces infrastructures doit être menée pour éviter que leur multiplication conduise à de profondes modifications de portions significatives du paysage rural.
- Au sein des herbages, dans l'est de l'aire du Haut plateau herbager et entités urbaines, les arbres isolés, les haies et les couloirs d'arbustes bordant les cours d'eau ou les voiries contribuent à la diversité et à la structuration du paysage. C'est particulièrement le cas à Montleban, Cherain et Rachamps où le maintien et l'entretien de ces éléments est important, tant d'un point de vue paysager qu'écologique.
- La bataille des Ardennes a fait de Bastogne et ses environs un lieu de mémoire, objet d'une importante exploitation touristique. Il importe que la valorisation de ce patrimoine commémoratif et militaire, de même que les aménagements balisant les circuits historiques, s'accordent avec les caractéristiques paysagères locales.
- Dans l'aire du Haut plateau des clairières, quelques vestiges industriels (essentiellement des forges et leurs étangs) sont toujours visibles. Leur mise en valeur paysagère, qui contribue à leur préservation, permet d'offrir un témoignage remarquable de l'importance ancienne de l'activité métallurgique sur ce territoire.

Objectifs paysagers

1. Poursuivre le renouveau urbain en maintenant la cohérence paysagère et entretenir les aménagements effectués.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Assurer l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments au sein des silhouettes urbaines.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Améliorer le profil paysager des routes à grand gabarit et la trame villageoise déstructurée par celles-ci.	AMÉNAGEMENT
4. Encadrer l'implantation d'équipements agricoles dans les espaces ouverts. S'inspirer de l'architecture ardennaise pour la construction de bâtiments agricoles en ce qui concerne la volumétrie et les tonalités.	GESTION
5. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre des parcs éoliens respectant les qualités paysagères des aires.	GESTION-AMÉNAGEMENT
6. Conserver et entretenir le patrimoine d'accompagnement végétal (haies, arbres en alignement ou isolés) des étendues agricoles là où il est caractéristique.	PROTECTION-GESTION
7. Intégrer et entretenir les infrastructures animant et balisant les circuits historiques militaires commémoratifs.	AMÉNAGEMENT
8. Valoriser le patrimoine industriel ancien identitaire au sein des paysages.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Assurer des budgets suffisants aux politiques de requalification des centres urbains et villageois.
- Mettre au point des prescriptions urbanistiques afin de préserver les silhouettes urbaines emblématiques.
- Prévoir des prescriptions paysagères et une requalification si nécessaire pour les abords des voiries à grand gabarit. S'inspirer des études réalisées par le Parc naturel des Deux Ourthes.
- Valoriser les documents d'urbanisme et les publications expliquant les conditions d'une bonne insertion des éléments construits agricoles (hangars, silos...).
- Réaliser un plan d'implantation pour les parcs éoliens à l'échelle du Haut plateau agricole et forestier, afin d'assurer une vision stratégique et globale de la localisation de ces parcs, prenant en compte les enjeux paysagers.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de maintenir l'accompagnement végétal des étendues agricoles (haies, arbres en alignement ou isolés). Etendre à l'ensemble des aires les actions déjà menées par les GAL ou les Parcs naturels.
- Accompagner d'un cahier des charges paysager le développement et le renouvellement des circuits touristiques de mémoire afin de garantir leur bonne insertion paysagère.